Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260630-D_2026_6_9-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_6_9

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 19

Votants : 23

Objet : Dispositif régional "Bien vivre partout en Bretagne" - Reconversion du site de "La Belle Angèle"

L' an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du Bureau : 25 Juin 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur COLLE Gaël, Madame DANJOU Maryse, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur RIMBERT Ugo, Monsieur GUERNALEC Christian, Madame LE CUNFF Claire

Pouvoirs :
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Madame BLAYO Annick a donné pouvoir à Madame COLINET Camille
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Madame COUSIN Laurence
Monsieur LEBRESNE Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur GUERNALEC Christian

Absent(s) : Madame LE COZ Louise

Excusé(s) : Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude

Secrétaire de Séance : Madame Camille COLINET

Finances / Aménagement du territoire / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » du 22 juin 2026 ;

Dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne _ 2023-2025 », M. Le Maire rapporte que la commune a bénéficié d'un avis de principe favorable portant sur un soutien financier à hauteur de 148 500,00 € au titre des études et travaux liés à la réhabilitation du site de « La Belle Angèle », au titre de la renaturation, des continuités écologiques et aménagements en vue de création de logements à vocation sociale.

Au regard des études et travaux engagés et programmés avec l'Etablissement public foncier de Bretagne en matière de déconstruction, désamiantage et dépollution des sols et de la signature de la concession d'aménagement auprès de la SEMBREIZH le 09 courant, engageant une contribution financière annuelle et foncière de la commune (à hauteur de 95 138,30 € HT par an en moyenne) pendant la durée de ladite concession, il propose de finaliser le dossier d'aide financière auprès du Conseil régional pour la perception de la subvention fléchée sur cette démarche de restructuration d'ancienne friche industrielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
• Confirme la réalisation du projet de réhabilitation de la friche de « La Belle Angèle » en sollicitant le soutien financier du Conseil régional au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne »,
• Autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter toute aide financière auprès d'organismes et institutions pour la bonne réalisation de cette opération,
• Dit que les crédits afférents seront inscrits au budget,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260630-D_2026_6_9-DE

• Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 29/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 30/06/2026